

VILLE DE  
RIORGES

N° DCM\_2023\_286

OBJET :

**CADRE DE VIE – COMMERCE –  
ARTISANAT –  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

VENTE DE DEUX PARCELLES  
DE TERRAIN A LA SAS  
ATHELYA PROMOTION POUR  
L'OPERATION DE  
CONSTRUCTION DE  
LOGEMENTS SUR LE  
PERIMETRE DE L'OAP  
GUEHENNO

APPROBATION

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 SEPTEMBRE 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 14 septembre 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 septembre 2023.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, Bérénger CENTI, *conseillers municipaux*.

*Absent avec excuses* : Véronique MOUILLER, *adjoint*, Pascaline PATIN, *conseillère municipale déléguée*, Michel CELLIER, Valérie MACHON et Gaëtan REDEUILH, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse* :

*Secrétaire élu pour la durée de la session* : Cédric SCHÜNEMANN

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER Pascaline PATIN Michel CELLIER Valérie MACHON Gaëtan REDEUILH	Jean-Luc CHERVIN Chantal LACOUR Pierre BARNET Brigitte MACAUDIERE Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**CADRE DE VIE – COMMERCE – ARTISANAT –  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**VENTE DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN A LA SAS ATHELYA  
PROMOTION POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE  
LOGEMENTS SUR LE PERIMETRE DE L'OAP GUEHENNO**

**APPROBATION**

Jacky Barraud, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, du logement et des jardins familiaux, expose à l'assemblée :

La SAS ATHELYA PROMOTION a sollicité la Ville de Riorges pour l'acquisition de de deux parcelles situées sur le périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Guéhenno en vue de la mise en œuvre de son projet de construction de 30 logements.

Ces parcelles cadastrées BC 436 et BC 437, d'une superficie totale de 5190 m<sup>2</sup> ont été acquises par la Ville de Riorges auprès de Monsieur BRAGARD par un acte de vente en date du 21 juin 2021.

La vente de ces terrains communaux a été négociée avec la SAS ATHELYA PROMOTION au prix global de 181 000 € HT et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- Acquisition concomitante par la SAS ATHELYA PROMOTION des parcelles BC 550-75-74.
- Obtention de l'ensemble des autorisations administratives purgées de tout recours et retrait.
- Conditions de droit commun.

France Domaine a donné son avis sous la référence 2023-42184-50674 et a estimé la valeur vénale de ces deux parcelles à la somme de 180 000 € HT.

Les frais d'acte seront supportés par la SAS ATHELYA PROMOTION.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal *par 27 voix pour et 6 voix contre* :

1°) approuve la vente amiable des parcelles BC 436 et BC 437 auprès de la SAS ATHELYA PROMOTION selon les conditions exposées ci-dessus et au prix global de 181 000 € HT.

2°) autorise le maire à signer l'acte authentique qui sera passé en l'étude de Maître RIOTTE BERTRAND, notaire à Riorges.

Riorges, le 22 septembre 2023

Le secrétaire de séance,  
Cédric SCHÜNEMANN

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN